



# PARIS-ATELIERS

## BIENVENUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE



**1 - PRÉSENTATION DE PARIS-ATELIERS**

**2 - CONTENUS DES FORMATIONS**

**3 - COMMENT S'INSCRIRE**

**4 - DURÉES DES FORMATIONS**

**5 - MODALITÉS D'ÉVALUATION**

**6 - VOS CONTACTS**

**7 - NÉCESSITÉS D'ADAPTATION**

**8 - LES TARIFS DES FORMATIONS**

**9 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**10 - ORGANIGRAMME**

Vous souhaitez vous inscrire en Formation professionnelle à Paris-Ateliers, nous vous souhaitons la bienvenue. Vous trouverez dans ce livret les informations importantes qui vous accompagneront tout au long de votre formation à Paris-Ateliers ainsi que les réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser.

## 1 - PRÉSENTATION DE PARIS-ATELIERS



Paris-Ateliers est une association loi 1901 subventionnée par la Ville de Paris qui propose la pratique de **plus de 110 disciplines**, essentiellement dans le domaine des métiers d'art et des arts plastiques qui s'y rapportent. Chaque année, Paris-Ateliers offre environ **620 cours hebdomadaires** dispensés tout au long de l'année scolaire à destination de plus de **5500 usagers**, dont **une cinquantaine inscriptions annuelles au titre de la formation professionnelle**. Les cours regroupent une dizaine de personnes, de tous âges et de tous horizons, de tous niveaux, amateurs, débutants ou confirmés. Ils sont encadrés par quelque **170 intervenants**, tous professionnels, artistes ou artisans d'art qui transmettent leurs savoir-faire en rendant accessible des techniques pointues pour lesquelles il n'existent parfois plus de formation initiale. Paris-Ateliers participe ainsi à la vitalité et à la sauvegarde de certains métiers.

Les 100 disciplines sont proposées dans **24 lieux répartis sur le territoire parisien**. Chaque atelier est équipé en fonction des disciplines qui y sont pratiquées (machines-outils, petit outillage, équipements spécifiques) et le matériel est le plus souvent fourni.

Des **stages de découverte ou de perfectionnement** complètent cette offre et permettent de se confronter à des disciplines ou des techniques parfois méconnues, de découvrir ou d'approfondir des techniques particulières.

Au fil des séances, dans une atmosphère conviviale, des liens se tissent et un dialogue fécond s'établit entre inscrits et professionnels autour d'une pratique exigeante, **donnant ainsi pleinement son sens à la notion d'atelier portée par l'association**.

## 2- QUEL EST LE CONTENU DES FORMATIONS PROPOSÉES PAR PARIS-ATELIERS ?



L'éventail de disciplines proposé par Paris-Ateliers est très large et se déploie dans les domaines des **métiers d'art, beaux arts, arts du texte et arts numériques**.

L'ensemble des disciplines est présenté sur le site internet de Paris-Ateliers ([www.paris-ateliers.org](http://www.paris-ateliers.org)).

Pour chacune d'entre-elles vous pouvez dans un premier temps y retrouver un **descriptif général, les tarifs, les horaires et lieux**, ainsi que les **pré-requis** le cas échéant (les ateliers demandant des pré-requis sont peu nombreux à Paris-Ateliers). Dans un second temps, un **programme détaillé adapté à votre situation** vous sera adressé.

Certains **stages ponctuels** proposent des disciplines ainsi que des **pré-requis différents de la programmation annuelle**. Toutes les précisions liées aux stages ponctuels sont accessibles directement sur la page « stages ponctuels » du site internet de Paris-Ateliers.

L'offre de Paris-Ateliers s'adresse à des personnes qui souhaitent développer leurs compétences, ces formations ne sont ni certifiantes, ni diplômantes.

## 3 - COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE À PARIS-ATELIERS ?

- **Choisissez le thème de votre formation**, l'atelier que vous souhaitez suivre.
- **Contactez-nous** afin de vérifier que l'atelier que vous envisagez de suivre est adapté à votre profil, à vos attentes et à vos objectifs. Nous vous établirons ensuite un devis qui sera à présenter lors de l'élaboration de votre demande de prise en charge. Un chèque de caution vous sera demandé afin de réserver votre place dans la formation choisie.
- **Contactez l'OPCO** (Opérateur de Compétences) auquel vous ou votre entreprise est rattachée pour étudier quel est le dispositif le mieux adapté selon votre situation, avec un minimum de 4 mois avant le début des cours.
- **Validation de votre projet** : après acceptation de votre demande, une convention entre Paris-Ateliers et votre OPCO ou votre employeur sera établie. Après l'acceptation de votre demande financement en Formation professionnelle et la signature de la convention, vous recevrez votre convocation.
- **Attention au timing** : les inscriptions aux formations à l'année s'ouvrent dès le mois de juin pour un cycle démar- rant en septembre suivant. Prévoyez environ 3-4 mois avant le démarrage de la formation qui vous intéresse afin d'avoir du temps pour vos démarches et de vous assurer des places disponibles.

## 4 - COMBIEN DE TEMPS DURE UNE FORMATION À PARIS-ATELIERS ?

Les ateliers de Paris-Ateliers fonctionnent par saison et suivent le calendrier scolaire.

Pour la saison 2025-2026, les ateliers débutent la semaine du lundi 22 septembre 2025 et se terminent le samedi 27 juin 2026. Une année à Paris-Ateliers se déroule sur 29 à 33 séances (selon les jours fériés) d'une durée de 3h00 (certaines formations peuvent avoir une durée de 2h, 4h voir exceptionnellement 6h), soit au total **entre 87 et 99 heures de formation** dans la majorité des cas.

Il n'y a pas de séances d'atelier à l'année durant les vacances scolaires.



**CALENDRIER - SAISON 2025-2026**  
Du lundi 22 septembre 2025 au samedi 27 juin 2026

**DÉBUT DES COURS**  
Les cours débutent la semaine du lundi 22 septembre 2025

**VACANCES DES ATELIERS**

- Vacances d'automne**  
du lundi 27 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
- Vacances de Noël**  
du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus
- Vacances d'hiver**  
du lundi 23 février 2026 au dimanche 8 mars 2026 inclus
- Vacances de Printemps**  
du lundi 20 avril 2026 au dimanche 3 mai 2026 inclus

**JOURS FÉRIÉS**

- 11 novembre 2025
- 6 avril 2026
- 8 mai 2026
- 14 mai 2026
- 25 mai 2026



Pour la saison 2025-2026, les périodes de fermetures sont les suivantes :

Vacances de la Toussaint : du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025 inclus

Vacances de Noël : du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus

Vacances d'hiver : du lundi 23 février au dimanche 8 mars 2026 inclus

Vacances de printemps : du lundi 20 avril au dimanche 3 mai 2026 inclus

Le planning de vos séances d'atelier vous sera transmis en même temps que votre convocation.

Les **stages ponctuels** ont des durées différentes. Vous pouvez retrouver toutes les informations précises des **stages ponctuels** (dates, durées, horaires) sur les fiches de présentation de chacun à la page « stages ponctuels » du site internet de Paris-Ateliers ainsi que sur demande au 01 44 61 87 80.

## 5 - QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ?

Lors de votre première séance, un **entretien personnalisé avec votre formateur** permettra de définir clairement vos objectifs et une **évaluation de début de formation** sera réalisée afin de définir vos acquis.

Une **évaluation intermédiaire** sera réalisée en milieu de cycle. Elle permettra de faire le point sur vos acquis, mais également sur la bonne adéquation entre vos objectifs et votre pratique à l'atelier.

Un **entretien et une dernière évaluation**, en fin de cycle, seront réalisés afin de vérifier et valider vos acquis sur l'ensemble de votre formation.

À titre principal, l'accompagnement pédagogique et les évaluations sont basées sur une application pratique en situation professionnelle.

Enfin, un **questionnaire de satisfaction** vous sera envoyé à la fin de votre formation, n'hésitez pas à cette occasion à nous faire part de vos retours !

Attention, même après son acceptation, le financement de votre formation reste strictement conditionné à votre assiduité ainsi qu'à la signature de vos feuilles de présence !

## 6 - VOS CONTACTS DURANT VOTRE FORMATION

Tout au long de votre formation, vous bénéficiez d'un **échange privilégié avec votre formateur**. Vous évoluez dans de petits groupes composés de 8 à 12 personnes maximum et à la moindre question vous pouvez le solliciter directement.



Par ailleurs, **la chargée des relations avec les publics** est votre interlocutrice pour toutes les inscriptions prises en charge par un financement externe. Elle est chargée du suivi de votre formation depuis votre première demande jusqu'à l'obtention de votre attestation de réussite.

Elle est votre **interlocutrice privilégiée pour toutes questions administratives** et est à votre écoute pour vous aider et pour répondre à toutes les questions concernant votre formation.

Contact : Caroline Vallano    01 44 61 87 91    [c.vallano@paris-ateliers.org](mailto:c.vallano@paris-ateliers.org)

Vous pouvez également la rencontrer au 7, rue Biscornet 75012 Paris.

## 7 - NÉCESSITÉS D'ADAPTATION

Si vous souhaitez nous signaler une nécessité d'adaptation de l'accueil ou de la pédagogie, (par exemple une situation de handicap), **contactez directement Amandine Hilfiger, référente handicap de Paris-Ateliers, à l'adresse [public@paris-ateliers.org](mailto:public@paris-ateliers.org) ou au 01 44 61 87 80**, car les formations de Paris-Ateliers sont très variées aussi bien dans leurs pratiques, dans leurs pédagogies ou dans les sites les accueillant.

**Nous évaluerons ensemble et au cas par cas vos besoins** pour trouver les ateliers correspondant le mieux à votre situation afin de mettre en place, le cas échéant, des aménagements spécifiques.

## 8- LES TARIFS D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE À PARIS-ATELIERS

Les tarifs d'une formation professionnelle vont de **2 000 € à 3 000 € HT** selon la catégorie tarifaire de la discipline choisie (tarif TA, TB, ou TC).

Vous pouvez retrouver les catégories tarifaires des disciplines sur la page de présentation générale de chacune sur le site internet de Paris-Ateliers.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE PARIS-ATELIERS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE PARIS-ATELIERS

Formation professionnelle continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 03884 75 auprès du Préfet d'Ile-de-France

PARIS-ATELIERS est une association loi 1901 dont le siège est situé 16, quai des Célestins 75004 Paris,

SIRET n° 312 936 875 000 78, code APE 9499Z

Mises à jour le : 17.05.2022

## Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles R6352-1 à R6352-8 du code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

## Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de Paris-Ateliers ;
- De se présenter à la formation en état d'ébriété ;
- De fumer ;
- De contrevenir aux prescriptions d'hygiène et sécurité ;
- D'introduire des animaux, hormis les chiens-guides ;
- D'accéder aux locaux en dehors des horaires de la formation ;
- De modifier les réglages de l'ensemble des équipements mis à disposition des stagiaires ;
- De tenir, pendant la formation, des propos relevant du registre privé ;
- De tenir une conduite violente à l'encontre du formateur et des autres stagiaires.

## Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de Paris-Ateliers pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la direction de Paris-Ateliers ;
- Exclusion définitive de la formation.

## Article 4 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque Paris-Ateliers envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de Paris-Ateliers. La convocation fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par Paris-Ateliers, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui, et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

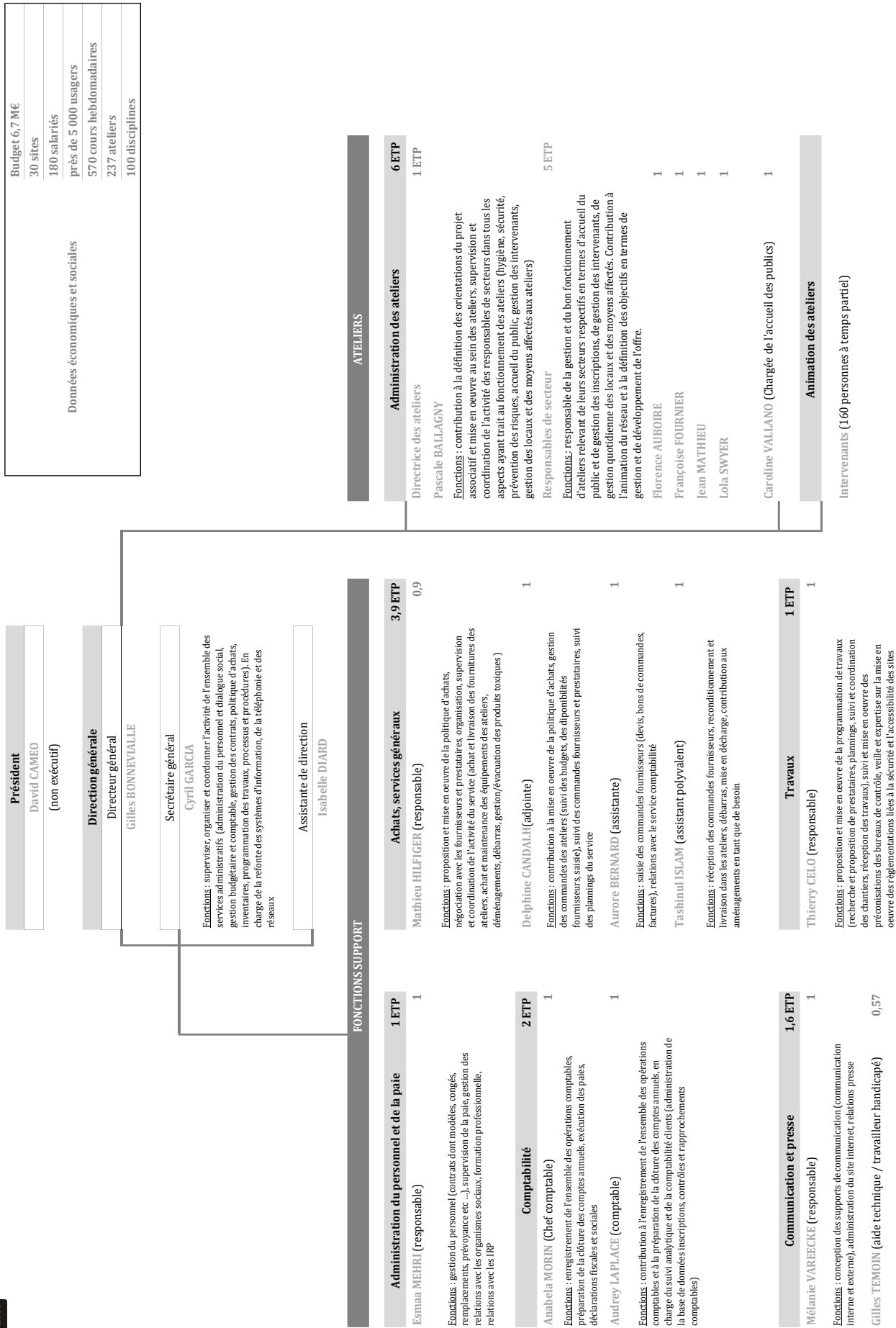
Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. Paris-Ateliers informe concomitamment l'employeur, ou tout organisme prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise.

## Article 5 : Hygiène et sécurité

Le stagiaire devra se conformer aux obligations, consignes et recommandations du formateur en matière d'hygiène et de sécurité : conditions d'emploi des machines, matériels, fournitures et produits.

## Article 6

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.



2025  
2026



Paris Ateliers  
révélateur  
de vos talents



Métiers d'art  
Arts plastiques  
Arts numériques  
Arts du texte



## EN PRATIQUE :

**Paris-Ateliers** - 7, rue Biscornet - 75012 Paris

**Contact** : 01 44 61 87 91 - [inscriptions@paris-ateliers.org](mailto:inscriptions@paris-ateliers.org) - [www.paris-ateliers.org](http://www.paris-ateliers.org)

**Tarifs** : Les tarifs pour la formation professionnelle vont de **2 000 €** à **3 000 € HT** selon la discipline.  
Pour toute inscription dans le cadre d'une formation professionnelle, un chèque de caution vous sera demandé.

Aucune inscription en formation professionnelle ne pourra se faire par Internet.